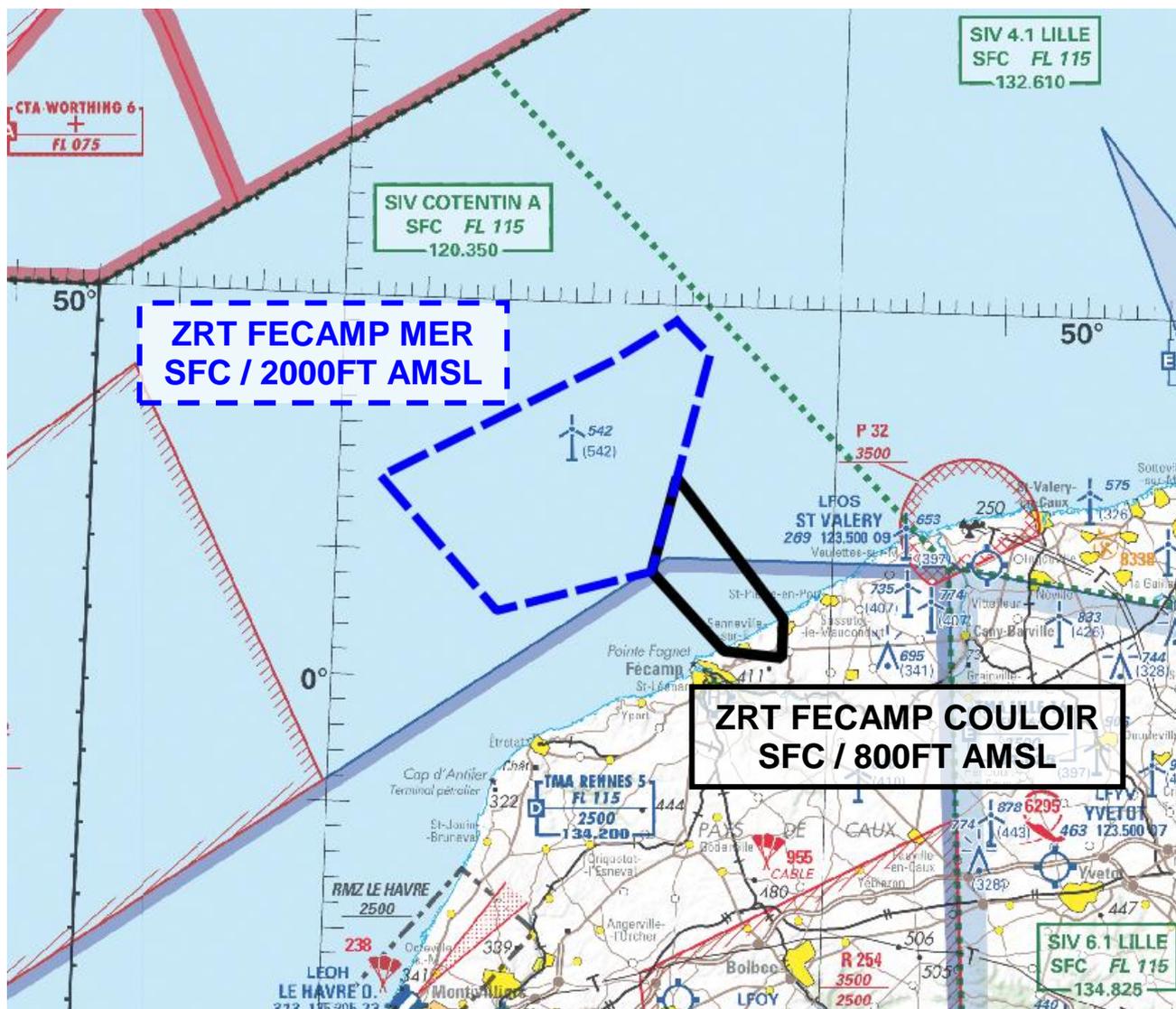


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) au profit de vols hors vue d'aéronefs sans équipage à bord au large de Fécamp

En vigueur : Du 01 mars au 01 août 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF



Extrait carte 1/500 000 IGN - Édition 2024

ACTIVITÉ

Vol d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activables par NOTAM avec un préavis minimum de 48 heures.
H24 sauf JF

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

RENNES INFO : 120.350 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux autres portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire à l'exception des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sûreté nationale ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact téléphonique avec le responsable des opérations.
TEL : 06 44 38 95 99.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte rendus par RENNES INFO.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT FECAMP COULOIR****Limites latérales**

49°53'11"N, 000°20'25"E
49°47'46"N, 000°27'08"E
49°46'13"N, 000°27'07"E
49°46'25"N, 000°23'37"E
49°49'27"N, 000°19'05"E
49°53'11"N, 000°20'25"E

Limites verticales

SFC / 800 ft AMSL

ZRT FECAMP MER**Limites latérales**

49°59'20"N, 000°20'06"E
49°58'02"N, 000°22'10"E
49°49'27"N, 000°19'05"E
49°47'42"N, 000°09'49"E
49°52'50"N, 000°02'31"E
49°57'38"N, 000°16'08"E
49°59'20"N, 000°20'06"E

Limites verticales

SFC / 2000 ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT FECAMP COULOIR sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISME A CONTACTER

Société XSUN
1, rue de la Croix Moriau - 44350 Guérande
Tel : +33 (0)2 51 75 66 52
www.xsun.fr

Responsable des opérations (Tél : +33 (0)6 44 38 95 99).